

# DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

## Séance du 15 avril 2024

> *Pôle de Buchy* > Siège social  
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

Nombre de Conseillers : **25**

En exercice : **25**

Présents : **19**

Pouvoirs : **3**

Absents : **6**

Nombre de votants : **22**

Numéro  
**B2024-04-15-040**

Point de l'ordre du jour  
**2**

Objet  
**Étude préalable au  
transfert des compétences  
« Eau » et  
« Assainissement » à la  
Communauté de  
Communes Inter Caux  
Vexin – Marché de  
Prestations Intellectuelles  
- Attribution.**

Date de convocation  
**05 avril 2024**

Affichage de la convocation  
**05 avril 2024**

Rapporteur  
**Monsieur GUTIERREZ**

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 avril à 18h00, se sont réunis à la Mairie de Quincampoix, sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### Membres présents :

M. VALLEE Serge, M. NAVE Alain, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. GUTIERREZ Denis, M. VINCENT Philippe, Mme THIERRY Nathalie, M. LEMETAIS Dany, M. LEGER Bruno, M. BRUNET Bernard, M. OCTAU Nicolas, M POISSANT Christian, M BONHOMME Patrice, M. SAGOT Pascal, M LESELLIER Paul, M. AGUADO Anthony ; M HERBET Éric, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. DELNOTT François, M. MOLMY Georges

### Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. BOUTET Jean-Jacques a donné pouvoir à M. GUTIERREZ Denis  
Mme DURAMÉ Delphine a donné pouvoir à M HERBET Éric  
M. CAJOT Norbert a donné pouvoir à M. CARPENTIER Jean-Pierre

### Membre absents excusés :

M. PICARD Philippe, M. ALIX Dominique, M. GOSSE Emmanuel

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Denis GUTIERREZ, Vice-Président, qui rappelle que les deux compétences précitées sont appelées à être mises en œuvre par la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> Janvier 2026. Conformément aux positions préalablement débattues en Conseil Communautaire, un appel d'offres ouvert a été lancé, afin de procéder à une étude sur les modalités (patrimoniales, financières, organisationnelles, ...) de transfert de cette compétence.

La date limite de remise des plis a été fixée au 1<sup>er</sup> Mars 2024. Sept offres ont été déposées.

Après analyse par les services, la CAO, réunie le 5 Avril 2024, sous la Présidence de Monsieur Paul LESELLIER, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise suivante :

- Attribution au groupement CALIA/LANDOT/SETEC, pour un montant de 134 840.00 € HT (Tranche Ferme +Tranche Optionnelle)

**Vu :**

- ✓ Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ La loi « Fesneau » du 3 août 2018 ;
- ✓ La loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019 ;
- ✓ La Loi « Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification » dites 3 DS du 21 février 2022 ;
- ✓ L'ordonnance n°2018-1074 du 26 Novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et le Décret n°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, portant création de la Communauté de communes Inter Caux Vexin ;
- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 8 mars 2019 et son annexe modifiant les statuts de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ;
- ✓ La délibération 2020-09-14-053 relative aux délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire, en date du 14 septembre 2020 ;
- ✓ la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes, en date du 5 Avril 2024 ;

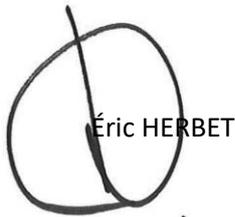
## Délibération

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à signer le marché correspondant ;
- De procéder à toute mesure nécessitant leurs mises en œuvre ;
- De solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Département de la Seine-Maritime pour obtenir le financement le plus élevé possible pour cette opération ;
- D'inscrire les dépenses au compte 617 du service « Administration Générale » ;

Nombre de votants	22
Votes pour	22
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,  
Le Président de la Communauté,



Eric HERBET



Le Secrétaire de séance



Jean-Pierre CARPENTIER